



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Sentier de Crêt-Pluma 3 - Grandvaux
Parcelle :	5436
Propriétaire :	PARISOD Eric
Nature des travaux :	Abattage d'un pin d'Autriche avec compensation
Motifs :	L'arbre déjà élagué, continue de se dessécher

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du **21 avril au 10 mai 2021**. Le dossier est déposé au service communal de l'urbanisme et police des constructions, rte de Lausanne 2 à 1096 Cully, il est consultable pendant la durée de l'affichage.

La Municipalité

Cully, le 21 avril 2021.